

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 12 avril 2024</b>	<b>N° 2024-153</b>

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS  
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI  
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN  
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE  
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h  
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30  
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50  
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05  
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h  
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h  
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30  
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40  
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45  
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h  
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40  
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15  
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10  
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 12 avril 2024</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	<b><i>N° 2024-153</i></b>

---

**Association Centre régional d'information jeunesse Nouvelle-Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2024 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Association, créée en 2018 a pour mission d'informer tous les jeunes, notamment les étudiants, sur toutes les thématiques qui les touchent y compris en lien avec la construction de leur parcours d'étude et de formation.

Le CRIJNA constitue un centre de ressources à vocation locale, départementale et régionale qui s'inscrit dans le développement des services mis à disposition du public par les collectivités publiques. Depuis 2021, le centre d'information est labellisé Europe Direct Bordeaux pour une période de 5 ans, ce qui permet d'être en lien avec des actions européennes et des opérateurs sur toute l'Union européenne.

Les actions du CRIJNA sont liées aux compétences et champs d'action de la Métropole tant par la population ciblée (population étudiante, 193.000 jeunes sur Bordeaux Métropole) que par les thématiques abordées (emploi, logement, mobilité, santé, numérique...).

Le CRIJNA garantit ainsi une mission de service public en diffusant auprès de tous les jeunes métropolitains des informations relatives à tous les champs de leur vie quotidienne : emploi, orientation et insertion professionnelle, logement, santé, vie pratique (carte jeune Bordeaux Métropole, tarifs jeunes Tram Bordeaux Métropole - TBM), mais aussi vie culturelle, engagement citoyen, connaissance des droits, mobilité internationale. Cet ensemble favorisant ainsi l'autonomie, l'initiative et l'engagement des jeunes.

Le CRIJNA dispose d'un réseau de 13 structures information jeunesse de la métropole, implantées sur 13 communes de l'agglomération, avec des perspectives d'implantation dans 5 nouvelles communes. Ce maillage territorial permet d'apporter l'information au plus près des besoins, quand les jeunes et en particulier les étudiants connaissent des difficultés à s'informer. Pour l'accueil et l'information au sein de la métropole bordelaise, l'espace d'information des jeunes (situé au 125, cours Alsace Lorraine à Bordeaux sur un lieu ouvert au public 30 heures par semaine) propose de nombreuses activités et animations parmi lesquelles des espaces documentaires, un espace multimédia, des accueils en permanence ou individuel, des ateliers d'accompagnements collectifs (numérique, recherche d'emploi) ou personnalisés (projets de mobilité internationale) ou encore l'accompagnement par un conseiller numérique France Service en individuel ou en collectif pour gagner en autonomie sur les démarches numériques.

En 2023, le CRIJNA a développé une stratégie « Hors les Murs », par une présence de l'association à l'extérieur de ses locaux (espaces publics, établissements scolaires, quartiers, festivals, compétitions sportives) ainsi que par des partenariats avec les établissements scolaires, universités, centres d'animation, associations jeunesse.

L'association multiplie les supports de communication et s'adapte aux évolutions des pratiques des jeunes avec un portail web « Info-jeunes en Nouvelle Aquitaine », la présence sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram, You tube et Discord. Des livrets papier sont édités avec la publication de nouvelles thématiques chaque année. Pour 2023, le CRIJNA a publié "Le guide des emmerdes", véritable boîte à outils pour l'autonomie des jeunes face aux tracasseries du quotidien (perte de papiers, vol de portable, bug d'orientation scolaire, problème au boulot).

Pour remplir ces missions, le CRIJ Nouvelle-Aquitaine dispose d'une équipe de 30 salariés permanents mais aussi de volontaires en service civique et volontariat européen.

Le plan d'action 2024 se déploie sur de nombreux axes parmi lesquels :

- le développement du réseau avec le déploiement d'un observatoire de l'information Jeunesse pour recenser et capitaliser les connaissances des informateurs jeunesse sur leur public,
- le développement des supports d'information avec le lancement de "Boussole des jeunes" comme agrégateur d'informations et de services d'acteurs locaux,
- la meilleure utilisation du numérique par des actions de prévention à l'usage des réseaux sociaux, l'apprentissage des notions de cybersécurité, l'accompagnement aux démarches administratives en ligne,
- l'engagement citoyen des jeunes via le volontariat en service civique et le SNU,
- la création de nouveaux moyens d'aller vers les jeunes en participant à des événements extérieurs et avec des partenaires,
- la mise en œuvre de nouveaux outils et supports pédagogiques, comme des jeux sur la thématique de la construction de son parcours de formation,
- la définition de l'animation d'un tiers lieu après recensement des besoins auprès des jeunes et avec un accompagnement externe sur le modèle juridique et économique, et sa mise en expérimentation,
- l'incitation à la participation des jeunes dans tous les champs de l'activité du CRIJNA : participation au CA, intégration dans les effectifs par des stages, consultation de leur avis sur le développement des outils, du site web, du serveur Discord.

Certaines actions seront spécifiquement ciblées pour les étudiants :

- Opération Starter Pack de rentrée : tote-bags réunissant les informations de base pour les nouveaux étudiants (plan de la ville, TBM, infos santé, CAF, Espace Santé étudiants) et animations lors des temps forts des partenaires : rentrée des universités, journée logement de l'Université de Bordeaux, intervention dans des établissements d'enseignement supérieur...
- Accompagnement dans la recherche de jobs et particulièrement de jobs d'été.
- Lutte contre la précarité étudiante : avec le relai des initiatives territoriales portées par des associations ou institutions (partenariat avec l'association Linkee qui a organisé une distribution alimentaire dans les locaux en 2022-2023). Publication du guide [Sang toi Libre](#) sur les règles et la précarité menstruelle qui continue d'être très largement diffusé en direction des étudiantes.
- Mises à disposition des locaux CRIJNA aux associations étudiantes, accompagnement dans leurs projets, orientation vers les dispositifs de soutien ou valorisations de leurs réalisations (accueil d'exposition, diffusions de vidéo, annonce d'événements...).

- Accompagnement sur des besoins spécifiques par le biais d'expérimentations avec différents partenaires et collectivités à mieux identifier les besoins des étudiants (précarité étudiante avec Bordeaux Métropole, expérimentation de la Sécurité Sociale de l'Alimentation Étudiante avec le CREPAQ, travail sur l'éco-anxiété avec le Conseil de Développement Durable, ateliers dans les écoles ou universités - accès aux droits, numérique, mobilité internationale...).

Bordeaux Métropole soutient depuis 1994 le développement de cette structure, anciennement dénommé le CIJA, par l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Pour l'exercice 2024, Bordeaux Métropole est sollicitée par le CRIJ Nouvelle-Aquitaine pour un soutien financier de 32 000,00€ au titre d'une subvention de fonctionnement, pour le financement d'actions en direction de la jeunesse, notamment étudiante sur un montant de dépenses de 1 832 000 €, soit 1,75 % de leur budget global. Une subvention de 5000€ € liés à la Boussole des jeunes relève du FAJ.

## Indicateurs financiers

	<b>Budget 2024</b>	<b>Budget 2023</b>
Charges de personnel / dépenses subventionnables	<b>76,69 %</b> 1 405 000 € / 1 832 000 €	<b>75,52 %</b> 1 299 660 € / 1 720 960 €
% de participation de BM / dépenses subventionnables	<b>1,75 %</b>	<b>1,86 %</b>
% de participation des autres financeurs / dépenses subventionnables	Etat (650 000 €) 35,48% Région (520 000 €) 28,38% Fonds européens (260 000 €) 14,19% Conseil Départemental (25 000 €) 1,36% Communes (190 000€) 10,37%	Etat (595 141 €) 34,58% Région (513 500 €) 29,84% Fonds européens (282 000€) 16,39% Conseil Départemental (19 500 €) 1,13% Communes (132 000€) 7,67% Organismes sociaux (62 000€) 3,60%

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la délibération n° 2016/425 du 8 juillet 2016 relative à la stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation,

**VU** la demande formulée par l'organisme en date du 6 juillet 2023,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** la demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024 de l'association CRIJ Nouvelle-Aquitaine est recevable dans la mesure où celle-ci, par son action, participe au rayonnement du territoire et favorise l'accompagnement et l'information auprès des jeunes et étudiants d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire.

## DECIDE

**Article 1** : d'attribuer, pour l'exercice 2024, une subvention de fonctionnement de 32 000 € en faveur de l'association CRIJ Nouvelle-Aquitaine.

**Article 2** : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention 2024 ainsi que tout acte afférent.

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65748, fonction 67.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame CHOPLIN

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>18 AVRIL 2024</b>	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,  Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>18 AVRIL 2024</b>	